

Conditions générales de vente aux professionnels

Version 7 du 19 octobre 2026

Ces conditions régissent les offres payantes de l'annuaire LiveVerdon. Elles commencent par un résumé en dix lignes ; le texte complet suit.

Avant de payer, l'essentiel

1. Vous achetez, pour la fiche de votre établissement sur LiveVerdon, l'offre que vous choisissez (« Présence », « Visibilité » ou « Premium ») : ce qui est décrit sur la page [Rejoindre l'annuaire](#) au jour de votre commande, rien de plus.
2. Ces offres sont réservées aux professionnels, pour leur établissement.
3. Prix pour 12 mois : « Présence » 79 €, « Visibilité » 149 €, « Premium » 299 €. TVA non applicable, art. 293 B du CGI.
4. Avant de payer, vous prouvez dans l'espace professionnel que la fiche est la vôtre. Le paiement se fait chez Stripe. Vous recevez une confirmation de commande et une facture par e-mail.
5. Vous saisissez et modifiez vous-même les contenus de votre fiche dans votre espace professionnel, photos comprises : ils sont publiés sans relecture humaine préalable, sous votre responsabilité, et vos textes portent la mention « Informations fournies par l'établissement ». Vos photos passent d'abord des contrôles automatiques de qualité ; une photo qui échoue à ces contrôles est refusée, avec indication du motif. Ce que vous payez ou saisissez apparaît à la publication suivante du site, au plus tard sous 2 jours ouvrés ; les informations que LiveVerdon vérifie d'abord (article 10.3) n'apparaissent qu'après vérification.
6. **Renouvellement automatique : sans action de votre part, l'abonnement est renouvelé chaque année pour 12 mois, au même prix, et ce prix est prélevé**

sur le même moyen de paiement.

7. Nous vous écrivons 45 jours avant chaque échéance, avec la date limite pour refuser. Vous pouvez arrêter le renouvellement à tout moment, sans frais ni justification, depuis votre espace professionnel (bouton « Arrêter le renouvellement ») ou par e-mail à [**contact@liveverdon.com**](mailto:contact@liveverdon.com).
8. Remboursement intégral sur simple demande dans les 14 jours suivant votre première commande, et dans les 30 jours suivant chaque prélèvement de renouvellement.
9. Une fiche payante passe avant les fiches gratuites dans les listes de sa commune, et elle porte le libellé « Annonce ». Elle n'achète ni un avis, ni une place dans nos guides et sélections, ni aucun résultat : nous ne garantissons ni visites, ni réservations, ni classement dans un moteur de recherche ou un assistant.
10. En validant, vous acceptez les conditions générales de vente aux professionnels, version 7 du 19 octobre 2026, publiées sur cette page.

Conditions générales

1. À qui et à quoi s'appliquent ces conditions

Ces conditions s'appliquent à toute commande d'une offre payante de l'annuaire LiveVerdon (site liveverdon.com) passée pour un établissement : hébergement, restaurant, prestataire d'activités, producteur ou autre acteur du tourisme.

Les offres sont réservées aux professionnels, c'est-à-dire aux personnes qui agissent dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole. En commandant, le client déclare agir à ce titre et pour l'établissement indiqué. Les offres ne sont pas proposées aux particuliers.

Si le client est une association ou un autre organisme qui n'agit pas à des fins professionnelles, les règles légales qui le protègent s'appliquent en plus de ces conditions ; elles sont reproduites en annexe.

La fiche gratuite d'un établissement n'est pas une vente : elle relève du travail éditorial de LiveVerdon et n'est pas régie par ces conditions. Lorsque le titulaire reconnu d'une fiche gratuite y dépose une photographie depuis son espace professionnel, les articles 9.2, 9.3 et 10.2 s'appliquent à ce dépôt, le titulaire y tenant la place du client.

2. Le vendeur

Les offres sont vendues par **Florin Livada, entrepreneur individuel (EI)**, éditeur du site LiveVerdon.

- SIRET : 441 981 123 00025 (SIREN 441 981 123)
- Immatriculation : inscrit au Registre national des entreprises sous le numéro SIREN 441 981 123
- Adresse de l'établissement : 419 chemin de la Moutière, 04120 Castellane, France
- Téléphone : +33 6 72 33 26 87
- E-mail : contact@liveverdon.com
- TVA non applicable, art. 293 B du CGI

Stripe est le prestataire de paiement. Il n'est pas le vendeur.

3. Ce qui est vendu

3.1 L'offre. Le client achète, pour un établissement et pour douze mois, l'offre qu'il a choisie, telle qu'elle est décrite sur la page [Rejoindre l'annuaire](#) au jour de la commande. La version de l'offre est enregistrée avec la commande ; la description correspondante fait partie du contrat. Seuls les éléments présentés comme des avantages de l'offre sont dus. Ce qui est présenté « En préparation » n'est pas promis et n'a pas de date de disponibilité garantie. À la date de cette version, les trois offres « Présence », « Visibilité » et « Premium » sont ouvertes à la vente.

3.2 Ce que LiveVerdon ne promet pas. L'offre porte sur la présentation de la fiche et sur sa place dans l'annuaire de LiveVerdon. LiveVerdon ne garantit aucun nombre de visites, de clics, d'appels ou de réservations, aucun chiffre d'affaires, aucun classement dans un moteur de recherche, aucune mention par un moteur de recherche ou un assistant conversationnel.

3.3 Pas de commission. LiveVerdon ne prend aucune commission sur les réservations et n'intervient pas entre l'établissement et ses clients. La fiche n'est diffusée que sur le site LiveVerdon et dans ses données lisibles par les moteurs de recherche ; LiveVerdon ne la revend pas et ne la commercialise par aucun autre canal.

3.4 Langues. Le site existe en plusieurs langues. Les textes saisis par le client sont publiés dans la langue où il les a saisis, sauf mention contraire dans l'offre. L'espace professionnel et les e-mails automatiques adressés au titulaire (connexion, commande, renouvellement, mise à jour de la fiche) existent en français, en anglais, en italien, en néerlandais et en allemand ; le client peut commander dans l'une de ces langues. Les traductions de ces conditions sont fournies pour information : la version française fait foi.

4. Commande

4.1 Étapes.

1. Le client ouvre l'espace professionnel du site, y cherche son établissement et demande un lien de connexion à son adresse e-mail.
2. Il prouve son droit sur la fiche (article 4.3). Tant que cette preuve n'est pas acquise, aucun paiement n'est possible.
3. Connecté et reconnu titulaire de la fiche, il choisit l'offre et coche la case d'acceptation de ces conditions, dont le numéro de version est affiché.
4. La page de paiement de Stripe affiche l'offre, sa durée, le prix total et le renouvellement automatique. Le client peut encore renoncer en quittant la page ; rien n'est alors débité.
5. Le paiement confirme la commande. Le contrat est conclu à cet instant.

6. Le client reçoit par e-mail une confirmation de commande : offre, prix, date d'échéance, numéro de la version acceptée de ces conditions et lien vers leur texte.

4.2 Preuve. LiveVerdon enregistre, avant le paiement, la fiche, son titulaire, l'offre et sa version, le prix, la version et la langue des conditions acceptées, une empreinte de leur texte, la date et l'heure de l'acceptation. Chaque version de ces conditions reste consultable en ligne et peut être enregistrée ou imprimée.

4.3 Droit sur l'établissement. Le client garantit qu'il exploite l'établissement ou qu'il a reçu le pouvoir d'agir pour lui. La preuve est apportée avant tout paiement : le lien de connexion est ouvert depuis une adresse e-mail déjà connue de la fiche, ou depuis une adresse au nom de domaine du site de l'établissement ; à défaut, le client dépose une demande que LiveVerdon examine avant d'ouvrir l'accès. Lorsqu'une fiche a déjà un titulaire, une autre personne n'y accède qu'après examen par LiveVerdon. Si, après le paiement, le droit du client est contesté et n'est pas prouvé, LiveVerdon retire l'offre, met fin à l'abonnement et rembourse intégralement.

4.4 Une fiche, un titulaire. Une offre vaut pour une seule fiche. Elle ne se transfère pas à un autre établissement sans l'accord écrit de LiveVerdon.

5. Prix, TVA, paiement, facture

5.1 Prix. Le prix est celui affiché sur la page [Rejoindre l'annuaire](#) au jour de la commande, pour douze mois. À la date de cette version : « Présence » 79 €, « Visibilité » 149 €, « Premium » 299 €, pour douze mois.

5.2 TVA. TVA non applicable, art. 293 B du CGI. Le prix affiché est le prix payé. Si le régime de TVA du vendeur change, le prix d'une période déjà payée ne change pas. La TVA éventuellement due s'applique à partir du renouvellement suivant, après information du client dans le rappel de l'article 7.4.

5.3 Paiement. Le prix est payé en une fois à la commande, puis à chaque renouvellement, par l'intermédiaire de Stripe. LiveVerdon ne reçoit ni ne conserve aucun numéro de carte.

5.4 Facture. Une facture est émise à chaque paiement et envoyée par e-mail. Elle est établie d'après les informations fournies par le client, à qui il revient d'indiquer à

LiveVerdon le nom, l'adresse et le numéro SIREN à y porter. Elle est émise dans le format exigé par la réglementation en vigueur à sa date.

5.5 Paiement d'un renouvellement échoué. Si le prélèvement d'un renouvellement échoue, il est présenté de nouveau et le client en est informé par e-mail. Sans paiement dans les 15 jours suivant l'échéance, l'abonnement prend fin et la fiche redevient une fiche gratuite, sans frais ni pénalité.

5.6 Retard de paiement. Le prix étant payé d'avance, cette clause ne joue que si une somme reste due après la date de règlement figurant sur la facture. Des pénalités de retard sont alors exigibles dès le lendemain de cette date, sans rappel, au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

6. Mise en ligne

Le paiement confirmé ouvre automatiquement le droit à l'offre, pour un établissement dont le droit du client a été prouvé avant le paiement. L'offre apparaît sur la fiche à la publication suivante du site, au plus tard sous 2 jours ouvrés après le paiement. Un e-mail confirme la mise en ligne de l'offre, avec l'adresse de la fiche et la date d'échéance. La photographie que le client dépose paraît dans le même délai après son dépôt, si elle passe les contrôles automatiques de l'article 10.2.

Si ce délai n'est pas tenu du fait de LiveVerdon, le client peut annuler sa commande et être remboursé intégralement.

Les contenus que le client saisit ou modifie ensuite dans son espace professionnel, photographies comprises, sont publiés sans relecture humaine préalable (article 10) ; ils apparaissent à la publication suivante du site, au plus tard sous 2 jours ouvrés après leur enregistrement. Les informations soumises à vérification (article 10.3) n'apparaissent qu'après cette vérification.

Point de départ. Les douze mois courent à partir de la date du paiement. La date d'échéance est indiquée dans la confirmation de commande.

7. Durée et renouvellement

7.1 Durée. L'abonnement est conclu pour douze mois.

7.2 Renouvellement automatique. À l'échéance, l'abonnement est renouvelé pour une nouvelle période de douze mois, et ainsi de suite, sauf si le client a arrêté le renouvellement. Le prix de la nouvelle période est prélevé à l'échéance sur le moyen de paiement enregistré chez Stripe.

7.3 Arrêter le renouvellement. Le client peut arrêter le renouvellement à tout moment, sans frais ni justification, jusqu'à la date d'échéance incluse :

- depuis son espace professionnel, par le bouton « Arrêter le renouvellement » ;
- par e-mail à contact@liveverdon.com, depuis l'adresse de sa commande ou en indiquant l'établissement concerné ;
- en répondant au rappel de l'article 7.4.

LiveVerdon confirme par e-mail l'arrêt du renouvellement et la date de fin. L'offre reste en ligne jusqu'à la fin de la période payée ; tant que cette date n'est pas passée, le client peut rétablir le renouvellement depuis son espace professionnel.

7.4 Rappel avant chaque échéance. Au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant l'échéance — en pratique 45 jours avant —, LiveVerdon envoie à l'adresse e-mail de la commande un message consacré à ce seul sujet. Il indique, dans un encadré visible, **la date limite pour refuser le renouvellement**, ainsi que l'offre, le prix de la nouvelle période et la manière d'arrêter. LiveVerdon conserve la preuve de l'envoi.

7.5 Si le rappel n'a pas été envoyé. Le client peut alors mettre fin à l'abonnement à tout moment après le renouvellement, sans frais. LiveVerdon rembourse, dans les trente jours, la part du prix correspondant à la période restant à courir.

7.6 Prix de la nouvelle période. Le renouvellement se fait au prix de la période précédente. Un prix différent ne s'applique que si LiveVerdon l'a annoncé par e-mail au moins trente jours avant l'échéance ; le client qui le refuse arrête le renouvellement. Le contenu de l'offre peut évoluer dans les mêmes conditions, jamais en cours de période.

7.7 Remboursement après un prélèvement de renouvellement. Le client qui le demande dans les trente jours suivant le prélèvement d'un renouvellement est remboursé intégralement de ce renouvellement, sans justification. La fiche redevient alors une fiche gratuite.

7.8 Changement de formule en cours d'abonnement. À la date de cette version, le changement de formule ne se fait pas depuis l'espace professionnel. Le client qui souhaite passer à une formule supérieure en fait la demande à contact@liveverdon.com. LiveVerdon lui indique par e-mail la nouvelle formule, le montant éventuellement dû et la date de prise d'effet ; le changement n'a lieu qu'après son accord écrit et, s'il y a lieu, le paiement de ce montant.

Le passage à une formule inférieure se demande de la même façon ; il prend effet à la date d'échéance, sans remboursement de la période en cours.

8. Fin de l'abonnement

8.1 Renoncement après la première commande. Pendant les 14 jours qui suivent le paiement de sa première commande, le client peut y renoncer par e-mail, sans justification. Il est remboursé intégralement et la fiche redevient gratuite.

8.2 Arrêt par le client en cours de période. En dehors des cas des articles 7.5, 7.7 et 8.1, l'arrêt demandé par le client empêche le renouvellement suivant ; l'offre reste en ligne jusqu'à la fin de la période payée, qui n'est pas remboursée. Le client peut aussi demander le retrait immédiat de son offre, sans remboursement.

8.3 Arrêt par LiveVerdon. LiveVerdon ne peut mettre fin à un abonnement en cours, ou en suspendre l'affichage, que pour l'un des motifs suivants :

- le client ne respecte pas ses obligations (articles 9 et 10) et n'y a pas remédié ;
- le droit du client sur l'établissement est contesté et n'est pas prouvé ;
- l'établissement a cessé son activité ;
- LiveVerdon cesse de proposer l'offre.

LiveVerdon écrit au client par e-mail en indiquant le motif. L'arrêt prend effet trente jours après cet e-mail, délai pendant lequel le client peut répondre ou régulariser. Il peut prendre effet immédiatement en cas de contenu manifestement illicite, d'usurpation, d'atteinte aux droits d'un tiers, ou lorsque la loi l'impose ; le motif est alors donné en même temps.

Remboursement : au prorata de la période restant à courir si l'établissement a cessé son activité ou si LiveVerdon cesse de proposer l'offre ; aucun remboursement en cas de manquement du client.

8.4 Après la fin. La fiche redevient une fiche gratuite à la publication suivante du site : les éléments réservés aux offres payantes ne sont plus affichés. La photographie principale déposée par le client reste affichée, comme sur toute fiche gratuite ; ses autres photographies ne le sont plus. Les contenus que le client a saisis et dont l'affichage est réservé à l'offre payante ne sont plus affichés ; le client peut en demander une copie pendant les trois mois qui suivent. La fiche gratuite demeure, selon les règles éditoriales de LiveVerdon. Les données de la commande sont conservées comme l'indique l'article 15.

9. Engagements du client

9.1 Exactitude. Le client saisit des informations exactes et à jour, et les corrige lui-même dans son espace professionnel dès qu'elles changent (fermeture, horaires, coordonnées, site). Il répond seul des contenus qu'il saisit, photographies comprises : ils sont publiés sans relecture humaine préalable (article 10).

9.2 Droits sur les contenus. Le client reste propriétaire de ses textes, logos et photographies. Il garantit qu'il en est l'auteur ou qu'il a obtenu de leur auteur le droit d'en autoriser l'usage décrit à l'article 9.3, et qu'il a l'accord des personnes reconnaissables sur les images. Il prend à sa charge les conséquences d'une réclamation d'un tiers sur ces contenus.

9.3 Autorisation donnée à LiveVerdon. Le client autorise LiveVerdon, à titre gratuit et sans exclusivité :

- à reproduire ces contenus ;

- à les représenter, c'est-à-dire à les communiquer au public en ligne ;
- à en adapter la forme (recadrage, compression, changement de format) ;
- à les traduire ;

pour une seule destination : leur publication sur le site LiveVerdon, dans toutes ses langues, et dans les données structurées de la fiche ; accessibles dans le monde entier par internet ; pendant la durée de l'abonnement et le temps nécessaire à leur retrait après sa fin. Tout autre usage (publicité, réseaux sociaux, lettre d'information, cession à un tiers) demande un accord écrit distinct. Lorsqu'une offre comprend des photographies, elles sont créditées au nom indiqué par le client. LiveVerdon ne maîtrise pas les copies conservées par des tiers (moteurs de recherche, archives du web).

9.4 Usage loyal. Le client n'utilise pas son offre pour tromper le public, ni pour laisser entendre que LiveVerdon recommande, a visité ou a classé son établissement.

10. Contenus saisis par le client : publication, contrôle, retrait

10.1 Saisie par le client. Le client, reconnu titulaire de la fiche avant tout paiement, saisit et modifie lui-même, depuis son espace professionnel, les contenus de sa fiche que cet espace lui ouvre : présentation, spécialités, horaires, téléphone, adresse e-mail affichée, site web, lien de réservation. Certains de ces contenus ne sont affichés que si l'offre de la fiche les comprend, comme l'indique la description de l'offre.

10.2 Publication des contenus saisis. Des contrôles automatiques sont appliqués à la saisie (forme, longueur, liens et coordonnées dans les textes, superlatifs, classements, notes, labels, dénigrement) : une saisie qu'ils refusent n'est pas enregistrée, et la raison est indiquée au client. Les contenus qui passent ces contrôles sont publiés sans relecture préalable par LiveVerdon, sous la seule responsabilité du client. Ils sont signalés au public par un astérisque et par la mention « Informations fournies par l'établissement », suivie de la date de la déclaration ; ils ne sont jamais présentés comme contrôlés par LiveVerdon. Les contrôles automatiques ne valent pas approbation du contenu par LiveVerdon. Les photographies sont déposées directement par le client et soumises à des contrôles techniques automatiques : format autorisé, dimensions minimales et orientation requise, tels qu'indiqués dans l'espace

professionnel, netteté, exposition et nombre de photographies permis par l'offre souscrite. Une photographie qui ne les passe pas n'est pas publiée, et la raison est indiquée au client. Les photographies conformes sont publiées sans examen humain préalable, à la publication suivante du site, au plus tard sous 2 jours ouvrés après leur dépôt. Ces contrôles ne constituent ni une vérification des droits ni une approbation éditoriale, et ne déchargent pas le client de ses garanties (article 9.2). LiveVerdon peut retirer à tout moment une photographie illicite, contraire à ces conditions ou sans rapport avec l'établissement ; il en indique le motif au client par e-mail.

10.3 Informations vérifiées avant publication, informations que le client ne saisit pas. Le nom de l'établissement, sa catégorie, son adresse et un site web situé hors du nom de domaine déjà connu pour l'établissement ne sont publiés qu'après vérification par LiveVerdon. Les avis et les notes, le classement en étoiles, les labels et distinctions, la commune, les sources, le statut de vérification, l'offre et le titulaire de la fiche ne peuvent pas être saisis par le client : LiveVerdon les relève auprès de leur source (article 11.4).

10.4 Contrôle après publication. LiveVerdon contrôle les contenus après leur publication. Il peut à tout moment retirer ou corriger un contenu contraire à ces conditions, à la loi ou aux droits d'un tiers, notamment un contenu inexact ou invérifiable, trompeur, dénigrant un concurrent, illicite, sans rapport avec l'établissement, ou comportant un superlatif ou un classement non prouvé. Il en informe le client par e-mail en indiquant le motif ; le client peut saisir un autre contenu, ou contester la décision en écrivant à contact@liveverdon.com.

Le retrait ou la correction d'un contenu ne donne pas lieu à remboursement. Si, sans manquement du client, LiveVerdon ne peut plus fournir l'offre, il rembourse le client au prorata de la période restant à courir.

Toute personne peut signaler un contenu à contact@liveverdon.com. En cas de réclamation sérieuse d'un tiers, LiveVerdon peut retirer aussitôt le contenu visé le temps de l'examiner, et en informe le client.

11. Classement des fiches et effet du paiement

11.1 Comment les fiches sont classées. Dans chaque rubrique de l'annuaire (hébergements, restaurants, activités), les fiches sont regroupées par commune ; les communes qui comptent le plus de fiches viennent d'abord, puis l'ordre alphabétique. Dans chaque commune, les fiches sont classées selon les critères suivants, par ordre d'importance :

1. l'offre payante : une fiche Premium passe avant une fiche Visibilité, qui passe avant une fiche Présence, qui passe avant les fiches gratuites ;
2. parmi les fiches gratuites, celles des établissements clients de l'éditeur de LiveVerdon pour d'autres services (Livada) passent avant les autres ;
3. une fiche « Contrôlé sur source » passe avant une fiche qui ne l'est pas ;
4. pour les hébergements classés, la fiche qui a le plus d'étoiles officielles passe avant.

À égalité sur tous ces critères, les fiches gardent l'ordre du fichier de données de LiveVerdon. Sur les pages des communes, l'aperçu des hébergements et la liste d'adresses n'affichent que les premières fiches de chaque catégorie ; elles y sont classées selon les trois premiers critères, puis selon la note (pour les hébergements, la note Google pondérée par le nombre d'avis et, à défaut, les étoiles officielles ; pour les restaurants et les activités, la note Google).

L'offre payante est le premier critère parce que c'est l'objet même de l'offre. À la date de cette version, les trois offres « Présence », « Visibilité » et « Premium » sont ouvertes à la vente.

11.2 Ce que le paiement change. Une offre payante fait passer la fiche avant les fiches gratuites dans ces listes et ajoute à la fiche les éléments décrits dans l'offre. Elle ne change ni le statut de vérification de la fiche, ni les notes affichées, ni le classement des restaurants par notes, ni la place d'un établissement dans les guides, sélections, actualités et classements éditoriaux. Le moteur de recherche interne du site et les cartes ne tiennent pas compte de l'offre payante.

11.3 Signalement au public. Toute fiche payante porte le libellé « Annonce », sur la fiche et sur chaque ligne des listes où elle est classée ; la fiche d'un établissement client de l'éditeur porte le libellé « Recommandé par l'éditeur ». Le site explique ses critères sur la page **Classement des fiches**, accessible depuis les listes. Le client accepte ce signalement.

11.4 Indépendance éditoriale. LiveVerdon est une publication indépendante. Le paiement d'une offre :

- ne permet pas de modifier les informations que LiveVerdon établit d'après ses propres sources (existence, catégorie, commune, coordonnées recoupées, sources, dates de vérification, avertissements) : ce que le client déclare lui-même (article 10) s'affiche avec sa mention, à côté de ce relevé, sans le réécrire ;
- n'achète ni un avis, ni une note, ni une place dans un guide, un classement ou une sélection ;
- ne donne aucun droit de regard sur les autres pages du site, ni sur la fiche d'un autre établissement.

LiveVerdon peut corriger à tout moment une information inexacte, que la fiche soit payante ou non.

12. Disponibilité du site

LiveVerdon s'efforce de maintenir le site accessible, sans garantir une disponibilité continue : le site peut être interrompu pour maintenance, pour une mise à jour, ou du fait de l'hébergeur ou du réseau. Les modifications d'une fiche apparaissent après une nouvelle publication du site, et non instantanément. Une interruption brève ne donne pas lieu à remboursement. Si l'offre n'est pas affichée pendant plus de 7 jours consécutifs du fait de LiveVerdon, l'abonnement est prolongé d'autant, sur simple demande.

13. Responsabilité

L'obligation essentielle de LiveVerdon est d'afficher l'offre commandée sur la fiche de l'établissement pendant la période payée. Si elle n'est pas remplie, le client est remboursé de la période non fournie : aucune limite de cet article ne l'en prive.

Pour le reste, LiveVerdon est tenu d'une obligation de moyens. Il ne répond pas des pertes de clientèle, de réservations, de chiffre d'affaires ou d'image. Sa responsabilité totale au titre d'un abonnement est limitée au prix payé par le client pour la période en cours.

Ces limites ne s'appliquent pas en cas de faute lourde ou dolosive de LiveVerdon, ni lorsque la loi les interdit.

Les contenus saisis par le client, photographies comprises, sont publiés sous sa responsabilité, sans relecture humaine préalable (article 10) : LiveVerdon n'en répond pas envers le client, et les retire lorsqu'il a connaissance de leur caractère illicite. LiveVerdon ne répond pas non plus des sites tiers vers lesquels la fiche renvoie, ni du fonctionnement des services de Stripe.

14. Force majeure

Aucune partie ne répond d'un manquement dû à un événement échappant à son contrôle, qu'elle ne pouvait raisonnablement prévoir et dont elle ne peut éviter les effets. Si l'offre ne peut pas être affichée de ce fait pendant plus de trente jours, le client peut mettre fin à l'abonnement et être remboursé au prorata de la période restant à courir.

15. Données personnelles

LiveVerdon traite les données de la commande (établissement et fiche concernés, adresse e-mail, offre et version de l'offre, prix, langue, identifiants et dates de l'abonnement, date et version des conditions acceptées) et, le cas échéant, celles que le client a saisies dans le formulaire de la page Rejoindre (commune, type d'établissement, site, téléphone, message), ainsi que les contenus qu'il saisit dans son espace professionnel, avec leur date et l'historique de leurs modifications, pour traiter la demande, fournir et gérer l'offre, publier et contrôler ces contenus, facturer, envoyer les e-mails de service et conserver la preuve du contrat. Les destinataires de ces données, leur conservation et les droits des personnes sont décrits dans la notice affichée au point de collecte et dans la section « **Données des professionnels » des mentions légales**.

L'adresse e-mail, le site et le lien de réservation que le client demande à afficher deviennent publics et figurent dans les données structurées de la fiche.

Lorsque le client fournit des contenus où figurent d'autres personnes (photographies de salariés ou de clients), il lui revient de les en informer et d'avoir leur accord.

16. Modification des conditions

Chaque version de ces conditions porte un numéro et une date, et reste consultable. La version qui s'applique à une période d'abonnement est celle acceptée pour cette période ; elle n'est jamais modifiée en cours de période, sauf si la loi l'impose.

Une nouvelle version ne s'applique qu'à partir du renouvellement suivant, et seulement si LiveVerdon l'a envoyée au client par e-mail au moins trente jours avant l'échéance, en signalant ce qui change. Le client qui la refuse arrête le renouvellement avant l'échéance, sans frais. Aucune modification n'a d'effet sur le passé.

17. Droit applicable, règlement amiable, tribunal

Ces conditions sont soumises au droit français. La version française fait foi.

En cas de désaccord, le client écrit à contact@liveverdon.com ; LiveVerdon répond dans les 15 jours. À défaut d'accord, les parties peuvent recourir à une médiation, par exemple celle du Médiateur des entreprises.

Médiation de la consommation. Ces conditions s'adressent à des professionnels. Si le client a néanmoins la qualité de consommateur au sens du Code de la consommation, il peut, après avoir écrit à contact@liveverdon.com et à défaut de réponse satisfaisante, recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de CM2C, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris, tél. 01 89 47 00 14, <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>, litiges@cm2c.net.

À défaut de solution amiable, le litige est porté devant le tribunal compétent selon les règles de droit commun.

18. Contact

LiveVerdon — Florin Livada, EI — 419 chemin de la Moutière, 04120 Castellane, France — +33 6 72 33 26 87 — contact@liveverdon.com.

Annexe légale — reconduction des contrats (clients non professionnels)

Les articles suivants du Code de la consommation s'appliquent au client qui n'agit pas à des fins professionnelles. Ils sont reproduits tels que Légifrance les publiait le 19 octobre 2026.

Article L215-1

Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction.

Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur.

Par exception au premier alinéa du présent article, pour les contrats de fourniture de service de télévision au sens de l'article 2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et pour les contrats de fourniture de services de médias audiovisuels à la demande, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la première reconduction, dès lors qu'il change de domicile ou que son foyer fiscal évolue.

Source : Légifrance

Article L215-1-1

Lorsqu'un contrat a été conclu par voie électronique ou a été conclu par un autre moyen et que le professionnel, au jour de la résiliation par le consommateur, offre au consommateur la possibilité de conclure des contrats par voie électronique, la résiliation est rendue possible selon cette modalité.

A cet effet, le professionnel met à la disposition du consommateur une fonctionnalité gratuite permettant d'accomplir, par voie électronique, la notification et les démarches nécessaires à la résiliation du contrat. Lorsque le consommateur notifie la résiliation du contrat, le professionnel lui confirme la réception de la notification et l'informe, sur un support durable et dans des délais raisonnables, de la date à laquelle le contrat prend fin et des effets de la résiliation.

Un décret fixe notamment les modalités techniques de nature à garantir une identification du consommateur et un accès facile, direct et permanent à la fonctionnalité mentionnée au deuxième alinéa, telles que ses modalités de présentation et d'utilisation. Il détermine les informations devant être fournies par le consommateur.

Source : Légifrance

Article L215-2

Les dispositions du présent chapitre, à l'exception de l'article L. 215-1-1, ne sont pas applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement.

Source : Légifrance

Article L215-3

Les dispositions du présent chapitre sont également applicables aux contrats conclus entre des professionnels et des non-professionnels.

Source : Légifrance

Article L241-3

Lorsque le professionnel n'a pas procédé au remboursement dans les conditions prévues à l'article L. 215-1, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal.

Source : Légifrance

Version 7 du 19 octobre 2026

